

ECHO d'AUGAN

HEBDOMADAIRE



Dimanche 6 Dec. 1923 - n° 50 - 7^e année
Ceux qui peuvent enseigner les enfants de France

Les mauvais Français dont les noms suivent :

Mme Marthe Bigot (Paris) révoquée en 1921 pour avoir signé un manifeste violent du parti communiste invitant les jeunes gens à ne pas répondre au décret de mobilisation.

Elle est réintégrée, c'est-à-dire, admise à faire l'école de nouveau.

M. et Mme Mayouze, instituteur et institutrice à Dignac (Charente) révoqués (cassés) en 1917 après avoir été condamnés à 2 ans de prison pour propagande antipatriotique en pleine guerre -- Réintégrés tous les deux!

M. Paul Briard, instituteur adjoint à Dieppe, révoqué en 1921, après condamnation à 50 jours de prison par le tribunal correctionnel pour menées anarchistes --

Réintégré !!

M. Paul Laguësse, instituteur adjoint à Eugny (Seine-et-Marne) révoqué en 1922 pour avoir publié une série d'articles, excitant les citoyens à la désobéissance aux lois, et adressant "au chef responsable du gouvernement des injures intolérables" -- Réintégré !!

M. Claudius Buard, instituteur adjoint du département de la Loire, révoqué en 1922, après condamnation à 5 mois de prison par le tribunal maritime, pour propagande de tracts anarchistes parmi les marins de la flotte — Réintégré !!

Mme Hélène Brion condamnée en 1918 par un conseil de guerre pour propagande communiste — Replacée à l'école de Pantin où elle enseignait avant sa condamnation !

M. L'instituteur-traitre Leblaye qui osa pendant la guerre écrire dans la Gazette des Bidasses, journal fondé par les Boches pour jeter le découragement parmi nos prisonniers et les populations des pays envahis — M. François Blégit ministre de l'Instruction publique interpellé et assez malmené au Sénat à propos de la réintégration de ce mauvais citoyen n'a pas le laisser à la tête d'une école primaire, mais l'a fait nommer commis d'Académie à Montpellier en remplacement de M. Revel, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Or il est intéressant de noter que la nomination d'un instituteur aux fonctions de commis d'Académie constitue un très bel avancement. La vertu est toujours récompensée, dit-on -

Ceux qui ne peuvent enseigner Les petits Français.

Ce sont : Les réfugiées qui ont fait leur devoir pendant la guerre, qui sont revenus de leurs missions pour défendre la France, qui se sont fait trouver la peau tan dis que d'autres se faisaient conducteurs d'automobile à cause de leur petite santé. La république les avait trouvés bons pour défendre le pays, bons pour se faire casser la figure ... mais ^{pour} instruire les petits Français elle n'en veut pas. Ils ne s'habillent pas comme tout le monde ; ils font des vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ; ils veulent vivre en communauté .. de tels

citoyens sont indignes d'instruire les enfants de France -- que dis-je, ils ne peuvent même pas rester en France.

Se sont : les religieuses qui ont soigné nos blessés, aussi bien et souvent mieux que les infirmières laïques (les filles sont là pour l'affirmer). On leur permet tout au plus de soigner les enfants du peuple -- mais pour leur instruction elles sont dans l'obligation de confier ces enfants arrachés à la misère à l'école officielle fut-elle tenue par des communistes, des antipatriotes ou des athées -

Si au lieu de se consacrer au service de Dieu et des pauvres et de remplir modestement et parfois héroïquement leurs devoirs de bons François, les religieux s'étaient livrés à la propagande anarchiste, si ils avaient excité, en pleine guerre, les soldats et marins à la révolte et à la désertion, ils seraient reconnus aptes à instruire les petits François et enseigneraient aux frais de l'Etat -

Mais parce qu'ils sont patriotes, partisans de l'ordre, on leur crie : « à la porte, votre présence dans une école serait un danger national ». Et on appelle cela la liberté. C'est honteux !!

~ Messes et Offices ~

Aujourd'hui - 2^e dim. de l'Avent

Lundi. - 6^h serv. f. des déjs. - 7^h serv. f. jth et Jean Gardin

Mardi. - 6^h m. de St Chérel (Plessis)

à 7^h à la chapelle f. Congréganistes.

Mercredi. - 6^h serv. jth Davalo - 7^h serv. Jean Bloret et déjs

Jeudi. - 6^h serv. 11^{me} jth Lepinche -

9^h serv. sol. f. Jean Zolino (Belle Blouette) -

Vendredi. - 6^h serv. 16^{me} Garin - 7^h serv. Jean Sol et ses 2 fils -

Samedi. - 6^h serv. Jean Plantard - 7^h serv. Math. Brunet et Mme Gardin

Dimanche. - 6^h Pierre Chérel (Rouillé) 10^h P. Joselin -

Mardi Fête de l'Immaculée Conception.
fête de Congréganistes et des mères chrétienne, les unes

et les autres sont priés d'assister à la messe qui sera dite à la chapelle à $7\frac{1}{2}$ -- toutes tiendront à faire la Sainte Communion à cette occasion -

Dimanche Prochain après Vêpres, à l'école lib
des garçons : Grande Conférence de l'Union catholique
tous les hommes sont invités à cette conférence. Nous esp
rons que tous répondrons à notre invitation. Nous aur
l'avantage d'avoir deux conférenciers : un prêtre et un
laïque qui sauront vous intéresser.

En raison de cette conférence, les vêpres seront chan
tées à 2 heures.

Les Vêpres précédant immédiatement la conféren
ce, il est tout naturel que les hommes viennent à
Vêpres ce jour-là. Une fois n'est pas coutume.

Nouvelles du Pays. — Décès. — 3 déc. Jean

Commandeur du Bourg (64 ans), ancien
fermier au village des Marchis (Campénéac), il n'habitait notre
Bourg que depuis le Coussaint -

Malades. — Julienne Chérel, rue Hamery
du Vertre (85 ans)

Julien Chérel, époux Bourdin de la ville Beno, at
teint de paralysie -

Dieu protège la France. — M. Caillaux, s'estimant
suffisant pour garder nos pièces d'or, avant
la guerre fit, de son chef, effacer sur ces pièces l'invocation :
"Dieu protège la France" — Hélas ! Depuis ce temps, le dia
ble s'est mis dans notre bourse nationale à la place des pié
ces d'or, et nos finances sont bien malades. Ce même hom
me, redevenu ministre des finances, vient d'être rejeté com
me incapable de les guérir. — Un autre réussira-t-il
mieux ? à condition, a dit un spirituel sénateur, c'est que
pour chasser le diable de notre bourse nationale, nos gouver
nants reprennent l'invocation : "Dieu protège la France"!
Il ne faut pas y songer de la part du Cartel."

G. Roussel ingt
Aug 19